

## Registre de la séance du conseil municipal du 04/03/2025

### Commune de VILLERSEXEL

Département de la  
**HAUTE-SAONE**

Arrondissement de  
**LURE**

Canton de  
**VILLERSEXEL**

#### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

#### SEANCE DU 04/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars,  
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard **CHAPUIS**, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Stéphane **THILY**, Madame Nelly **MOUGENOT**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame *Patricia* **ROYER**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Ute **VALETTE**, Monsieur Antoine **MARTIN**, Madame Sylvie **CORDIER**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**, Monsieur Thierry **BICKEL**.

Etaient absents :

Madame Céline **ADAM** a donné procuration à Madame Nelly **MOUGENOT**,  
Monsieur Anthony **DEININGER** a donné procuration à Monsieur Benoît **MARCO**.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine **MARTIN**

#### Conseillers

15

#### Présents

13

#### Votants

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### Convocation du

26/02/2025

#### Affichée le

07/03/2025

### **OBJET : Secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente**

La séance est ouverte à 20h15.

Le quorum est atteint avec **treize** présents.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M. le Maire a proposé Monsieur Antoine **MARTIN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Antoine **MARTIN**, comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Villersexel du **11/02/2025** a été envoyé par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le **17/02/2025**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du **11/02/2025**.

## **OBJET : Demande de subvention de l'association Amitié Rencontres**

M. Laurent MURET a écrit à la mairie de Villersexel en tant que Président de l'association Amitié Rencontres afin de demander une subvention exceptionnelle dans le cadre des échanges entre le bourg et la commune de Schönau.

Un groupe amical de randonneurs s'est formé entre les deux collectivités.

L'association Amitiés Rencontres a eu l'idée d'offrir en cadeau un t-shirt floqué dont le devis pour 100 exemplaires est de 1258.80 € TTC.

Il est proposé ainsi au conseil municipal de participer à l'opération en approuvant le versement d'une subvention et de choisir le montant.

Après que M. Laurent MURET, Adjoint au maire et Président de l'association en question soit sorti de la salle et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition :

- autorise M. le Maire à verser une subvention de 500 € à l'association Amitié Rencontres.
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **OBJET : Demande de subvention concernant le projet de restructuration des vestiaires du stade**

Le projet de restructuration des vestiaires et du stade de Villersexel a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations.

Le projet se stabilise à un niveau financier conséquent et des demandes de subventions ont été demandées qui nécessitent d'être validées par une délibération :

- Auprès de la ligue de football Bourgogne Franche Comté pour 30 000 € (dont 10 000 € ont déjà été validés),
- Auprès du Conseil départemental pour un maximum de 72 164 €
- Auprès du Conseil régional pour un maximum de 86 597 €.

Il est proposé ainsi

- D'approuver la demande de subvention auprès de la ligue, du conseil départemental et du conseil régional tel que le tableau de financement le présente ci-après,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Restructuration du stade et des vestiaires du stade**

<b>Tableau de financement</b>					
<b>Postes de dépenses</b>		<b>montant</b>		<b>postes de recettes</b>	
				<b>montant</b>	
HONORAIRES	honoraires maître d'œuvre	12 700,00		Europe	
	honoraires suivi travaux	10 696,00		Etat	
			23 396,00	Région	86 597,00 30%
Lots de TRAVAUX	Estimatif	175 337,00		Département	72 164,00 25%
			175 337,00	Intercommunalité	
ALEAS	Aléas	10 000,00		Ligue	30 000,00 10,39%
			10 000,00		
BUREAUX de contrôle	mission sps	1 820,00		autofinancement	99 895,00 34,61%
	contrôle technique apave	2 900,00			
			4 720,00		
AIRE DE JEUX	gazon	2 490,00			
	engrais gazon	813,00			
	pose buts	2 175,00			
	cloture	29 200,00			
	main courante	27 480,00			
	bancs de touche et autre aménagements	13 045,00			
			75 203,00		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>288 656,00</b>	<b>288 656,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>288 656,00 100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition :

- approuve la demande de subvention
  - o auprès de la ligue,
  - o auprès du conseil départemental
  - o auprès du conseil régional
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- indique, selon la demande du Conseil départemental que tous les équipements sportifs de la commune de Villersexel dont les vestiaires et le stade de football, seront mis à disposition gratuitement aux élèves du collège Louis Pergaud de Villersexel, et à tous les élèves en général, pour la pratique de l'enseignement physique et sportif.

## **OBJET : Cession de parcelle à la CCPV Communauté de Communes du Pays de Villersexel sur la zone du grand Fougeret**

Vu

- les délibérations du 15/02/2024 et du 27/06/2024 de la communauté de communes,
  - les délibérations du 30/01/2024 et du 03/09/2024 de la commune de Villersexel,
- relatives aux opérations de cession-acquisition entre la commune de Villersexel et la communauté de communes des parcelles de la rue de la Forge ;

Considérant que cette affaire n'est toujours pas close par défaut de signature de l'acte notarié ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 accordant un permis d'aménager au nom de la communauté de communes de Villersexel pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du Parc du Grand Fougeret ;

Considérant que le 14/02/2025, la CCPV a encore découvert l'incursion d'un petit bout d'une parcelle communale cadastrée ZC 23, qui est intégrée au permis d'aménager ;

Il convient de régulariser l'emprise foncière de la 2<sup>ème</sup> tranche du Parc du Grand Fougeret avant l'engagement des travaux d'aménagement par Territoires 70 et la SEDIA.

Il est proposé ainsi

- D'approuver la cession de la parcelle ZC 102 de la commune à la communauté de communes du Pays de Villersexel pour l'euro symbolique, étant précisé que les frais de notaire sur l'opération de cession-acquisition seront partagés ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne valide pas cette proposition **avec 13 ABSTENTIONS et 2 POUR** :

- Les conseillers municipaux indiquent qu'ils ne comprennent pas que la CCPV prenne en otage la commune concernant les cessions de la rue de la forge qui aurait dû être signées depuis la dernière délibération sur le sujet du 03/09/2024, soit 6 mois d'attente de signature, sans compter les allers et retours précédents.
- Les conseillers municipaux indiquent qu'ils ne comprennent pas que la CCPV et le notaire acceptent de mélanger les dossiers qui n'ont rien à voir entre eux, d'un côté les cessions de la rue de la forge et de l'autre les cessions de la zone du Grand Fougeret.
- Les conseillers indiquent qu'ils ne comprennent pas que la CCPV, et/ou ses prestataires aient oublié par deux fois des parcelles communales dans leur aménagement de la zone du Grand Fougeret, la ZC 102, délibération du 11/02/2025 et la ZC 23, délibération demandée ce jour 04/03/2025. Ce n'est pas à la commune de bien lister les parcelles impactées mais bien au porteur du projet.

## **OBJET : Consultation AMO pour la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur**

Lors du conseil municipal du 19/11/2024, il a été voté le lancement d'une consultation d'AMO Assistant de Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de création, l'exploitation, la maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur.

Cette consultation a bien été effectuée du 16/01/2025 au 13/02/2025 via la plateforme e-marchés publics.com.

Concernant le DCE Dossier de Consultation des Entreprises mis en ligne :

- 1805 alertes ont été ciblées sur le site,
- 266 visites ont eu lieu sur l'alerte,
- 29 dossiers de consultation ont été téléchargés,
- 5 offres électroniques ont été déposées.

Une négociation sur les 3 offres les plus intéressantes a été entamée.

Après négociation, il est proposé au conseil municipal de choisir l'offre du cabinet BESACE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition avec **13 POUR et 2**

### **CONTRES :**

- Choisit l'offre du cabinet BESACE de 46 966 € HT soit 56 359.20 € TTC,
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME concernant cette mission AMO pour le projet de création, l'exploitation, la maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **OBJET : Achat d'un nouveau véhicule communal**

La nécessité d'acquérir un nouveau véhicule communal de type camion benne basculante se fait sentir pour le service technique communal

Il est proposé ainsi au conseil municipal d'approuver l'achat d'un nouveau véhicule avant le vote du budget communal 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition :

- Approuve l'achat d'un nouveau véhicule avant le vote du budget communal 2025,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,  
Le Maire de VILLERSEXEL  
Gérard CHAPUIS*